

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
EAU DU MORBIHAN

DATE DE CONVOCATION : 03/01/2023			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
14	10	4	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU

L'an deux mille vingt trois, le treize janvier, le Bureau de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président de Eau du Morbihan.

Étaient présents :

Monsieur Vincent COWET. Monsieur Tibault GROLLEMUND. Monsieur Didier GUILLOTIN. Monsieur Raymond HOUEIX. Monsieur Yannick LE BORGNE. Monsieur Bernard LE BRETON. Madame Martine PARE. Monsieur Jérôme REGNIER. Monsieur Dominique RIGUIDEL. Monsieur Benoît ROLLAND

Étaient excusés :

Monsieur Denis BERTHOLOM. Monsieur Roland GASTINE. Madame Pascale GILLET. Monsieur Bruno LE BORGNE

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme REGNIER

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Bureau peut valablement délibérer.

.../...

B_2023_011 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en service de nouveaux forages et modernisation de l'unité de production de la Prassay - De l'Oust à Brocéliande communauté - Commune du Val d'Oust (Roc St André)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Guide de la commande publique ;

Vu le Guide interne de la commande publique ;

Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Vu le rapport du Président ;

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mise en service de nouveaux forages et la modernisation de l'unité de production de la Prassay, avec ARTELIA, pour un montant de 118 033,80 € H.T., ainsi que tous les actes et pièces s'y rapportant.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal Production-Transport.

Fait et délibéré à Vannes

Le 13 janvier 2023

(au registre suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Dominique RIGUIDEL

DÉTAIL DU VOTE

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0